Récapitulation.

Les taillis sont estimés. .	11,106 fr.	20 c.
Le fonds est estimé. . . .	16,400	28
Total général.	27,506 fr.	48 c.

Les 1re 2e et 5e colonnes du tableau qui précède contiennent les élémens statistiques du bois, ou les notions recueillies par l'estimateur; la 3e colonne est tirée de nos tables; les autres expriment des résultats de multiplications. Le total de la dernière colonne à droite forme la base de l'évaluation du sol; la raison en est que, pour trouver la valeur du sol d'une coupe, ou d'un fragment quelconque de bois, il faut multiplier le produit de ce fragment *supposé en maturité*, par le facteur-constant tiré de la table des valeurs du sol; en sorte que le facteur étant le même pour toutes les coupes exploitables au même âge, cette identité permet de réduire le calcul à une seule multiplication, quel que soit le nombre de ces coupes.

Mais si les divisions d'une forêt présentaient des périodes d'exploitation diverses, on dresserait un tableau estimatif pour chaque série de coupes.

3e *Exemple.* Un bois de 60 hectares, exploitable à 30 ans, rend 990 fr. par hectare; on demande quelle est la valeur du fonds et de la superficie de ce bois, dont le recru est parvenu à sa 16e année?

Le prix de la superficie d'un hectare de taillis est égal au produit du facteur.	389	
(pris dans le tableau de l'aménagement à 30 ans vis-à-vis 16 ans.) par	990	
Produit	385,110	

L'hectare de recru de 16 ans vaut donc 385 fr. 11 c.

Je multiplie cette valeur par 60 hectares, ce qui donne un produit de 23,106 fr. 60 c., représentant la valeur de la superficie.

Le prix du sol est égal au produit du facteur.	446	
(tiré de la table des valeurs du sol 4 0/0. par	990	
Produit	441,540	

L'hectare de fonds vaut donc 441 fr. 54 c., ce qui me donne pour 60 hectares un total de. 26,492 fr. 40 c.

Les frais annuels étant supposés de 4 fr. par hectare, la progression de ces frais s'élève, au bout de 30 ans, à 238 fr. pour un hectare, et pour les 60 hectares à la somme de.	14,280 fr.	00 c.
Valeur nette du sol	12,212 fr.	40 c.

Récapitulation.

Les taillis sont estimés . .	23,106 fr.	60 c.
Le fonds est estimé	12,212 fr.	40 c.
Total général	35,319 fr.	00 c.

§ II.— Evaluation pratique des futaies et des baliveaux.

La disposition que peuvent recevoir les calculs relatifs à l'évaluation des futaies, étant tout-à-fait indifférente, nous nous contenterons de donner une méthode pour le *dénombrement des arbres*, et de tracer une règle particulière pour *l'évaluation des baliveaux.*

Deux modes d'opération s'offrent à l'estimateur chargé d'évaluer les futaies; le premier consiste à *cuber les arbres*, les uns après les autres, d'après leurs dimensions individuelles, et à annoter leur solidité respective, à mesure que ces arbres passent sous les regards de celui qui en mesure les dimensions. Cette marche a sans doute l'avantage d'une sévère exactitude, mais elle a aussi le défaut de la lenteur et d'une trop grande multiplicité de détails; elle n'est guère praticable que dans une opération de peu d'étendue. L'estimation doit-elle embrasser des centaines, et quelquefois des milliers d'arbres? On a recours alors à l'expédient suivant :

On *divise les futaies en catégories ou classes*, d'après la grosseur des tiges. La 1re classe se compose des arbres de 2 pieds de tour, la 2e, des arbres de 2 pieds 1/2, la 3e, des arbres de 3 pieds, et ainsi de suite, en s'élevant de 6 pouces jusqu'aux plus gros arbres. Une pareille distribution a lieu dans chaque essence. Ensuite, au moyen d'observations répétées sur un assez grand nombre de tiges, on détermine la *hauteur moyenne* des arbres de chaque classe. Mais comment devra-t-on classer les arbres à grosseurs intermédiaires? à quelle catégorie appartiendra, par exemple, l'arbre qui aura plus de 3 pieds et moins de 3 pieds 1/2? Voici, sur ce point, une règle qui a la sanction de la pratique.

On range dans la classe immédiatement supérieure, les futaies auxquelles il ne manque que 2 pouces pour appartenir à cette classe, et réciproquement, on rejette dans la classe inférieure celles qui n'offrent qu'un excédant de 2 pouces. Les arbres qui ont 3 pouces au-dessus ou au-dessous du pourtour d'une classe, sont portés, les uns dans la classe inférieure, et les autres dans la classe supérieure. Ainsi l'arbre de 3 pieds 1 ou 2 pouces de tour sera placé au rang des 3 pieds; un arbre de 3 pieds 3 pouces sera classé parmi les 3 pieds; mais un second arbre de cette grosseur sera porté parmi les 4 pieds. Enfin les fractions de 4 et 5 pouces en plus ou en moins se confondront avec la grosseur la plus voisine.

En procédant d'après ce système de compensation, on opérera avec une très grande célérité, et on obtiendra des résultats aussi exacts que si l'on s'appliquait à cuber et à évaluer chaque arbre isolément.

Passons à *l'évaluation des baliveaux;* ces arbres ne sont propres actuellement à aucun service de charpente, et ne prennent point rang parmi les futaies; on les énumère cependant comme les futaies, mais sans mesurer leur circonférence qui rarement atteint la limité de 2 pieds; ensuite, on les estime d'après les principes que nous allons exposer. Les baliveaux de 2 pieds de tour ou plus, sont assimilés aux futaies et classés d'après leur grosseur.

Si l'on ne considérait dans le baliveau que la matière combustible, on n'attacherait à cette classe d'arbres qu'une valeur extrêmement faible. Il faut environ 40 baliveaux pour former une corde de charbonnette (de 80 pieds cubes) dont le prix moyen est de 10 fr. Chaque arbre n'entre dans ce prix que pour 25 c. Il semblerait donc que ce baliveau ne